

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud

PROCÈS-VERBAL - Séance extraordinaire le 7 décembre 2023 PROVINCE DE QUÉBEC MRC DES MASKOUTAINS MUNICIPALITÉ DE SAINT-BARNABÉ-SUD

Séance extraordinaire du conseil municipal tenue le jeudi, le 7 décembre 2023 à 19h, au Centre multifonctionnel, situé au 233 rang de Michaudville à Saint-Barnabé-Sud.

SONT PRÉSENTS:

Monsieur Alain Jobin, maire

CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

Madame Dominique Lussier Monsieur Marcel Therrien Madame Johanne Picard Monsieur Yves Guérette Monsieur Jean-Sébastien Savaria

Monsieur Gabriel Lapointe est absent et excusé de son absence

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Madame Linda Normandeau, directrice générale et greffière-trésorière

Séance extraordinaire du conseil municipal

1. Ouverture de la séance

Le maire, Monsieur Alain Jobin, demande aux membres du conseil un moment de réflexion, vérifie le quorum et ouvre la séance à 19h.

Résolution 198-12-2023

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le maire, Monsieur Alain Jobin, s'assure que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour tel que libellé.

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3. Lecture et adoption du budget pour l'exercice financier 2024
- 4. Adoption du programme triennal d'immobilisations 2024-2025-2026
- 5. Règlement numéro 06-2023 fixant le taux de taxation et conditions de perception pour l'exercice financier 2024 et abrogeant le règlement 04-2022 Avis de motion et dépôt du projet de règlement.
- 6. Période de questions

7. Levée de la séance

Sur la proposition de Monsieur Marcel Therrien, appuyé par Madame Johanne Picard, il est

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que libellé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Résolution numéro 199-12-2023

3.1 Lecture et adoption du budget pour l'exercice financier 2024

CONSIDÉRANT qu'un avis public annonçant l'assemblée spéciale pour l'adoption du budget 2024 a été affiché en date du 15 novembre 2023, tel que spécifié par la loi;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont reçu les documents du budget et ont pu en prendre connaissance;

CONSIDÉRANT que deux réunions de travail ont eu lieu en date du 13 et 27 novembre, lors desquelles tous les membres du conseil ont pu discuter des orientations de l'exercice financier 2024 ainsi que des décisions relatives à l'adoption du budget pour l'exercice financier 2024;

Sur la proposition de Monsieur Yves Guérette, appuyé par Monsieur Jean-Sébastien Savaria, il est résolu:





Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud

QUE le conseil municipal adopte le budget pour l'exercice financier 2024, comprenant ce qui suit et dont un résumé est joint en annexe A à la présente résolution :

Dépenses	2023	2024	
Administration générale	476 092.01 \$	531 591.28 \$	
Sécurité publique	392 474.03 \$	427 552.13 \$	
Transport routier	356 634.84 \$	340 539.70 \$	
Hygiène du milieu	357 335.82 \$	390 402.32 \$	
Santé et bien être	1 600.00 \$	0\$	
Urbanisme	49 720.00 \$	89 303.00 \$	
Loisirs et culture	113 804.89 \$	88 042.00 \$	
Financement	51 788.50 \$	42 036.48 \$	
Affectation surplus réservé et non réservé	212 041.00 \$	211 602.72 \$	
	2 011 491.09 \$	2 121 069.63 \$	
Revenus	2023	2024	
Revenus de taxations	1 581 522.97 \$	1 689 855.01 \$	
Revenus ententes et autres	38 235.21 \$	59 231.72 \$	
Revenus urbanisme et compensations	43 500.00 \$	40 000.00 \$	
Autres revenus divers	22 500.00 \$	10 500.00 \$	
Intérêts et compensations	149 448.90 \$	161 448.90 \$	
Redevances et subventions	41 284.00 \$	40 034.00 \$	
Utilisation du surplus accumulé non affecté	135 000.00 \$	120 000.00 \$	
	2 011 491.09 \$	2 121 069.63 \$	

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Résolution numéro 200-12-2023

l. Adoption du programme triennal d'immobilisation (PTI) pour les années 2024-2025-2026

CONSIDÉRANT la nécessité pour le conseil municipal d'adopter un programme triennal d'immobilisation pour les années 2024-2025-2026;

Sur la proposition de Monsieur Marcel Therrien, appuyé par Madame Johanne Picard il est résolu:

QUE le conseil municipal adopte le programme triennal d'immobilisation pour les années 2024-2025 et 2026 comprenant ce qui suit et dont un résumé est joint en annexe B à la présente résolution :

Projet	Fonction	2024	2025	2026	Financement
Abreuvoirs parc	Loisir	5 000 \$			Surplus affecté parcs
Réfection clocher du Centre multifonctionnel	Administration	125 000 \$			Surplus accumulé et non affecté
Panneaux affichage numérique	Administration	75 000 \$			Subvention et surplus non affecté
Enseignes d'accueil	Administration			10 000 \$	Surplus non affecté
Galerie de la bibliothèque	Loisirs et culture			100 000 \$	Subvention et surplus non affecté
Grande Ligne - Réfection Ponceau Basse- Double-Réfection	Voirie		250 000 \$		Subvention et règlement emprunt
Stationnement de la caserne et du Centre multifonctionnel	Voirie		200 000 \$		Subvention et fonds de roulement



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de

Saint-Barnabé-Sud								
Extension abri 30 X 100	Loisirs et culture			100 000 \$	Subvention et Surplus non affecté			
Total		205 000 \$	450 000 \$	210 000\$				

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

5. Règlement numéro 06-2023 – fixant le taux de taxation et conditions de perception pour l'exercice financier 2024 et abrogeant le règlement 04-2022 – Avis de motion et dépôt du projet de règlement.

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, un avis de motion est donné par Madame Dominique Lussier qu'elle présentera pour adoption, lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le 9 janvier 2024, le projet de Règlement numéro 06-2023, règlement fixant le taux de taxation et conditions de perception pour l'exercice financier 2024 et abrogeant le règlement 04-2022.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6. Période de questions

Résolution 201-12-2023

7. Levée de la séance

Sur proposition de Monsieur Yves Guérette appuyé par Monsieur Marcel Therrien, l'assemblée est levée à 19h12.

ALAIN JOBIN

Président d'assemblée

Maire

LINDA NORMANDEAU Secrétaire d'assemblée

Directrice générale, greffière-trésorière